EASY EURO RENDEMENT

DECEMBRE 2017

TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE(1)
CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Période de commercialisation : du 9 octobre au 22 décembre 2017. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 22 décembre 2017.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)

Éligibilité : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. L'émetteur et le garant d'une part, l'assureur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Émetteur : Le produit est émis par Morgan Stanley & Co International PLC et soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur.

(1) l'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure. | L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. | **Communication à caractère promotionnel.**

Kepler Cheuvreux
SOLUTIONS

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance à l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement. Le remboursement du produit « Easy Euro Rendement » est conditionné à l'évolution de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement, nommé ci-après « l'indice ». L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent **et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an.**

En cas de baisse de l'indice de plus de 30% à la date de constatation finale, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse de moins de 30% de l'indice à la date de constatation finale, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,68%).

POINTS CLÉS

- **Un mécanisme de coupon fixe tous les ans**, quelle que soit la performance de l'indice et tant que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement tous les ans**, si la performance de l'indice depuis la Date de Constatation initiale (le 22 décembre 2017) est positive ou nulle à une des Dates de Constatation annuelle.
- **Un objectif de gain additionnel plafonné à 4% par année écoulée depuis l'origine** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,68%) en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'indice enregistre à l'échéance une performance positive ou nulle depuis l'origine.
- **Un remboursement du capital à l'échéance** (le 5 janvier 2028) si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale le 22 décembre 2027. **Un risque de perte en capital au-delà.**

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Easy Euro Rendement », soit 1 000 euros. Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 22/12/2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 05/01/2028) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel Net peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.
Les titres de créance «Easy Euro Rendement» sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit «Easy Euro Rendement» et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- Tous les ans, quelle que soit la performance de l'indice et tant que le produit n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur reçoit un coupon fixe de 2%.
- À l'issue de l'année 1 à 9, si à l'une des Dates de Constatation annuelle, la performance de l'indice est positive ou nulle par rapport au niveau d'origine, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors en plus du coupon fixe, l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 4% par année écoulée depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,68%(1)).
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'indice est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit en plus du coupon fixe, l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 4% par année écoulé depuis l'origine, soit une valeur de remboursement, hors coupon fixe, de 140% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 4,08%(1) .
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'indice depuis l'origine est négative mais supérieure ou égale à -30% (inclus), l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital. Le taux de Rendement Annuel net est alors égal à 0,97%(1).

INCONVÉNIENTS

- Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital pouvant être totale dans le cas où l'indice baisse de plus de 30% à l'échéance par rapport à son niveau d'origine et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Morgan Stanley & Co International PLC.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,68%(1)).
- Le rendement du support «Easy Euro Rendement» à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -30%.
- L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé **net d'un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an**. Celui-ci peut être supérieur ou inférieur au dividende net réinvesti.

(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE COUPON ANNUEL

A l'issue de chaque année :

- Tant que le produit n'a pas été remboursé par anticipation précédemment, l'investisseur reçoit(1) alors en date de paiement(2) :

> Un coupon annuel de 2%

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

A l'issue de chaque année :

- Tous les ans, à chaque Date de Constatation annuelle(2), dès que la performance de l'indice depuis la Date de Constatation initiale(2) est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit(1) alors à la date de remboursement anticipé(2) :

> L'intégralité du capital initial
> +
> Un gain de 4% par année écoulée depuis l'origine
> (le Taux de Rendement Annuel net maximum est de 4,68%(3))

- Sinon, si la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale est négative depuis l'origine, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, **et le produit continue une année supplémentaire**.

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite , de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Emetteur.
(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite , défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (22 décembre 2027), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale (22 décembre 2017).

CAS FAVORABLE : Si l'indice enregistre une performance positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit(1) le 5 janvier 2028, en plus du coupon fixe de l'année :

L'intégralité du capital initial + Un gain de 4% par année écoulée depuis l'origine soit 140% du capital initial
(le Taux de Rendement Annuel net est alors de 4,08%(2))

CAS MÉDIAN : Si l'indice enregistre une performance négative mais supérieure ou égale à -30% (inclus) depuis l'origine, l'investisseur reçoit(1) le 5 janvier 2028, en plus du coupon fixe de l'année :

L'intégralité du capital initial
(le Taux de Rendement Annuel net est alors de 0,97%(2))

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si l'indice enregistre une performance négative strictement inférieure à -30% depuis l'origine, l'investisseur reçoit(1) le 5 janvier 2028, en plus du coupon fixe de l'année :

La Valeur Finale(3) de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Emetteur
(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite , défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
(3) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale. .

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé (100%)
Seuil de perte en capital à l'échéance (70%)
Plafonnement des gains
Coupon fixe de 2%
Évolution de l'indice
Valeur de remboursement
Fin de vie du produit

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

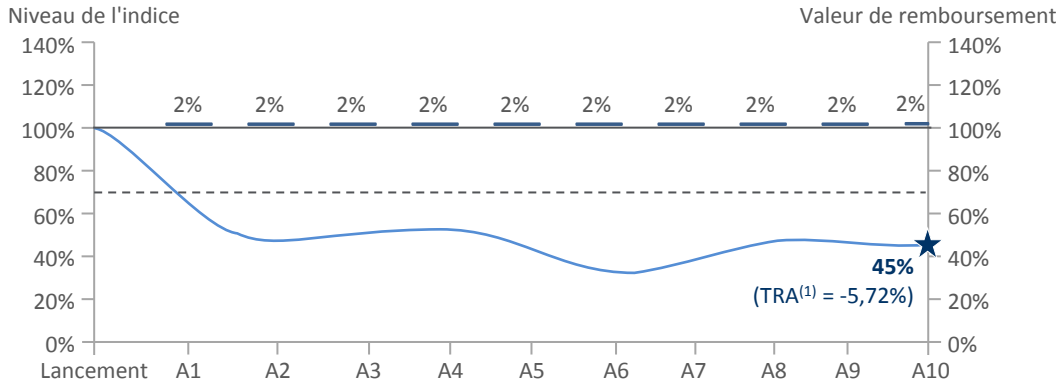

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

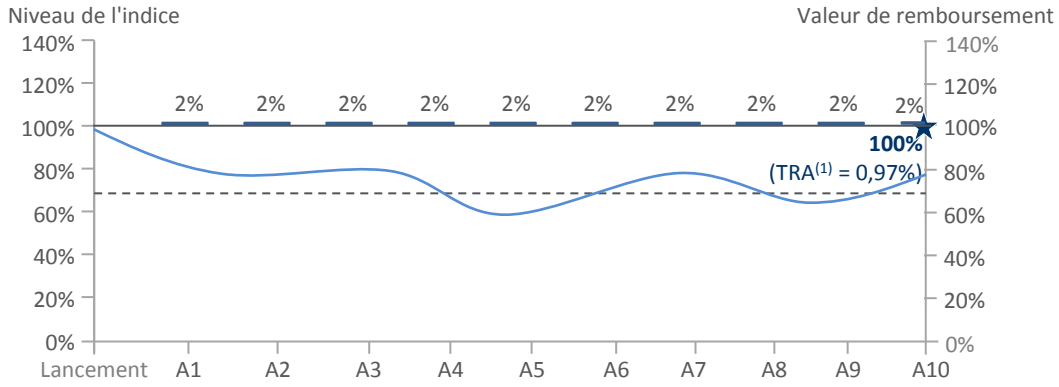

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

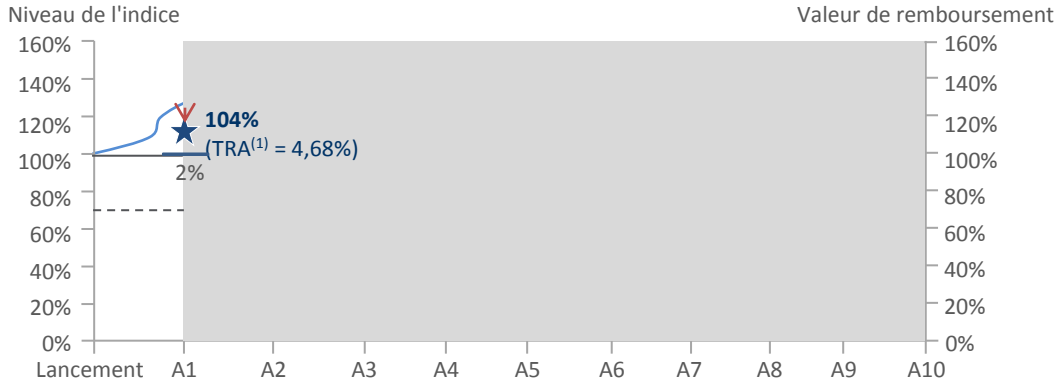

(1) Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement..

Le rendement du support « **Easy Euro Rendement** » est très sensible
à l'échéance à une faible variation de l'indice autour du seuil de -30%.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- À chaque Date de Constatation annuelle, la performance de l'indice est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé**.
- A chaque Date de Paiement, au cours des 10 ans, l'investisseur reçoit un **coupon fixe annuel de 2%.**
- À l'échéance des 10 ans, l'indice clôture en baisse de -55%, soit au-dessous du seuil des 30% de baisse par rapport à son niveau initial. **L'investisseur reçoit(2) alors la Valeur Finale de l'indice, soit 45% du capital initial. Il subit donc une perte en capital**. **Le Taux de Rendement Annuel net(1) pour un investissement dans le produit est alors de -5,72%**, contre un Taux de Rendement Annuel net(1) de -8,57% pour un investissement direct dans l'indice.
- **Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 30% de sa valeur à la Date de Constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 30% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

- À chaque Date de Constatation annuelle, la performance de l'indice est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- A chaque date de paiement, au cours des 10 ans, l'investisseur **reçoit un coupon fixe annuel de 2%.**
- À l'échéance des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 20% et se maintient donc en-dessus du seuil de perte en capital (-30%). **L'investisseur reçoit(2) alors l'intégralité du capital initial**, **ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net(1) de 0,97%**, contre un Taux de Rendement Annuel net(1) de -3,18% pour un investissement direct dans l'indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

- À l'issue de l'année 1, l'indice enregistre une performance positive depuis l'origine (soit +25% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé**.
- **L'investisseur reçoit(2) alors en plus du coupon fixe annuel de 2%, l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 4% par année écoulée, soit 106% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net(1) de 4,68%** contre un Taux de Rendement Annuel net(1) de 22,60% pour un investissement direct dans l'indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains**.

(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Emetteur.

Présentation de l'indice

DESCRIPTION

L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est un indice de marché actions créé, calculé et publié par MSCI Inc, une référence mondiale pour les indices de marchés. Il est équipondéré et composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière. L'indice est diversifié sectoriellement et géographiquement en Europe et sa composition est revue tous les trimestres. L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant 100% des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an.

ÉVOLUTION ET PERFORMANCE(1)

L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement a été lancé le 01/10/2015. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

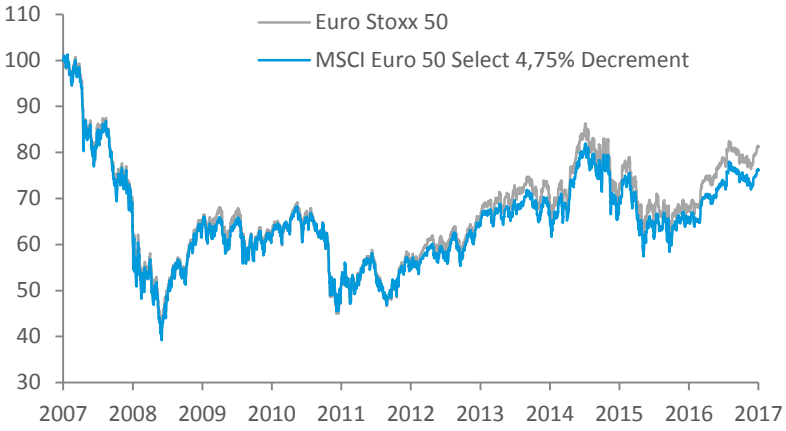

	MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement	Euro Stoxx 50 (dividendes non réinvestis)
1 an	0,1%	1,1%
3 ans	-0,5%	-0,7%
5 ans	17,7%	21,5%
10 ans	-34,8%	-31,6%

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE(1)

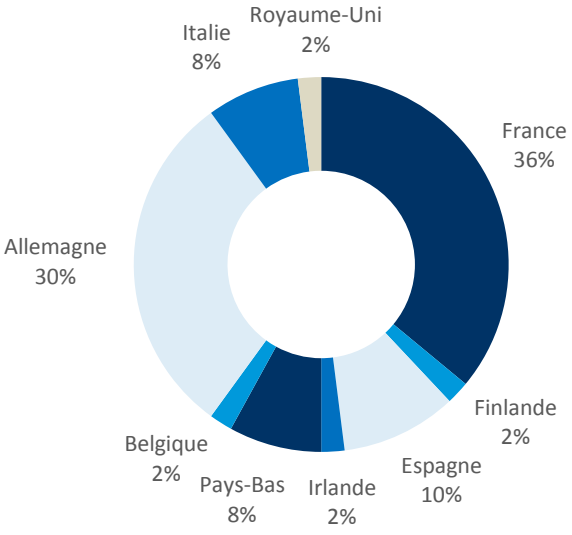

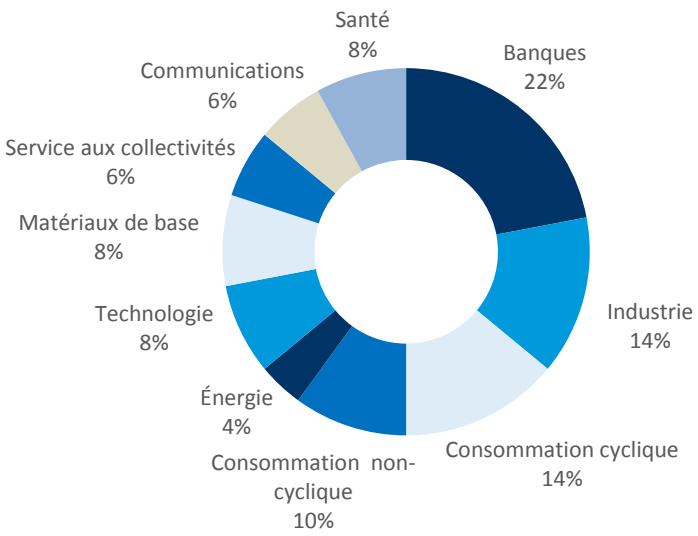

(1) Source : Bloomberg, au 09/10/2017. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni [ ] ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

TYPE	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	Morgan Stanley & Co International PLC (S&P : A+, Moody's : A1). La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0013285269
OFFRE AU PUBLIC	Oui, En France
PRIX D'EMISSION	99,90% de la Valeur Nominale
VALEUR NOMINALE	1 000 €
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 09/10/2017 au 22/12/2017. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux de 0,50% pour atteindre 100% le 22/12/2017. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 22/12/2017.
SOUS-JACENT	Indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (code Bloomberg : M7EUSDA Index) Dividendes nets réinvestis - Retranchement d'un prélèvement forfaitaire de 4,75%
DATE D'ÉMISSION	09/10/2017
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	Le 22 décembre de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant), du 22 décembre 2018 (inclus) au 22 décembre 2027 (inclus)
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ / DATES DE PAIEMENT	14 jours calendaires suivant la date de constatation annuelle correspondante
DATE DE CONSTATATION INITIALE	22/12/2017
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	05/01/2028
DATE DE CONSTATATION FINALE	22/12/2027
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Tous les Jours de Cotation du Sous-jacent
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec un écart bid/ask de 1%. Toutefois, Morgan Stanley & Co International Plc n'a pas d'obligation légale de le faire.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant / Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créance. l'Emetteur paiera au distributeur des frais de distribution récurrents. Les frais de distributions n'excéderont pas 0.75% par an. L'investisseur reconnait et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur ou de Morgan Stanley sur demande.
AGENT DE CALCUL	Morgan Stanley & Co International Plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Quotidienne, publiée sur les pages Fininfo et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
COTATION	Bourse de Luxembourg

Informations importantes

FACTEURS DE RISQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces Titres. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :
Risque de crédit : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Emetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Emetteur dont le montant de remboursement est en fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Emetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Emetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une des ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Emetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son capital investi si l'Emetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Emetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Emetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Emetteur eux-mêmes remboursés.
Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en capital: le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des actions composant le Sous-jacent, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.
Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.
Risque de liquidité : l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujetti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les Titres, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.
Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.
Avertissement sur l'indice : Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

Informations importantes

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley ni de Kepler Cheuvreux et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, ni Morgan Stanley ni Kepler Cheuvreux ne pourront être tenus responsables des conséquences financières résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d' « Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit Easy Euro Rendement décrit dans le présent document fait l'objet de «Conditions définitives » se rattachant au prospectus de base (en date du 12 janvier 2017) conforme à la directive 2003/71/ EC visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de l'AMF. Les « Conditions définitives » (en date du 5 octobre 2017) et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, « www. amf-france.org » . Le prospectus de base et son résumé en français sont disponibles sur le site Internet « www.morganstanleyiq.eu » . Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'investisseur de se référer aux informations sur les facteurs de risque et sur l'émetteur mises à jour.

Kepler Cheuvreux

SOLUTIONS

112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com

Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453. | R.C.S. PARIS : 413 064 841